



## Question procédure

-----  
Par besoindaide

j'ai fait un bornage judiciaire, mes voisins voulant pas signé.

la personne qui m'a vendue la maison m'a dit qu'il existe une borne dans le temps.

j'ai écrit pour avoir le plan. j'ai reçu aujourd'hui le plan.

le géomètre m'a donné son rapport final y'a un moi, bien que j'ai dit que j'attends le document.

je me défends seul car j'ai pas de sous.

le document prouve la borne.

dois-je la donner au géomètre ? dois-je attendre le tribunal et dire que j'ai le papier ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

-----  
Par besoindaide

bonjour, mais je connais personne.  
merci de répondre si vous pouvez

-----  
Par yapasdequoi

Donnez vos documents au géomètre.  
Qui paie le géomètre ?

-----  
Par besoindaide

le juge m'a demandé de payer et j'ai laissé un chèque.

j'ai dit au géomètre que j'avais le document avant mais j'avais pas reçu. il n'a pas voulu du document et maintenant il m'a dit le dossier est terminé

-----  
Par ESP

BONJOUR  
En venant sur ce site vous avez cliqué sur l'acceptation des GCU... Saluer fait partie des règles.

Pour que nous comprenions..

Qui a demandé le bornage ?

Si un géomètre a été missionné, il est normal qu'il fasse son travail d'arpentage et fasse l'enregistrement au niveau du cadastre.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous donnez peu de détails ce qui ne facilite pas les réponses qu'on peut vous apporter.

Si vous voulez que le document que vous avez trouvé soit pris en compte, il faut le communiquer à la partie adverse et au géomètre.

Ce document est peut-être un bornage. En ce cas il devrait faire foi parce qu'un bornage est définitif et vous pourriez exiger que le juge s'y tienne, si toutefois il est encore temps de fournir de nouveaux éléments, cela dépend du stade de la procédure, et si le document est encore techniquement exploitable. Vous pourriez éventuellement demander un report d'audience pour permettre l'examen de ce document. Ce serait plus simple pour vous si vous aviez pris un avocat.

-----  
Par besoindaide

bonjour à tous

j'ai acheté ma maison 3 ans avant.

on m'a dit que j'avais le droit jusqu'au terrain voisin.

mais mon voisin voulait le terrain.

j'ai demandé aide au conciliateur, faut faire un bornage.

j'ai demandé un géomètre et il m'a dit le terrain est à vous.

le voisin a pas voulu signé.

j'ai fait un bornage judiciaire come a dit le conciliateur.

le geomètre est passé et a demandé des documents.

j'ai demandé celui qui me vend et il me dit de demander aux archives.

le geomètre a donné un premier compte-rendu.

j'ai dit que j'ai demandé les document

j'ai attendu les documents car il faut les demandé à d'autres endroits.

le geomètre a donné le rapport final et m'a dit c'est fini.

maintenant j'ai le document et il y a une borne.

mais le geomètre n'en veut plus.

que dois-je faire ?

merci de répondre

au revoir à tous

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

On ne sait toujours ce qu'est ce document. Il semble que le géomètre n'en ait pas eu besoin. Son rapport est en votre faveur et c'est ce qui importe.

Le rapport sera communiqué au voisin qui, s'il n'est pas d'accord, pourra dire pourquoi. Il n'y a plus qu'à attendre.

-----  
Par besoindaide

bonjour à tous,

nan, le geomètre me dit que le terrain n'ait pas a moi.

mais j'ai le document plan arpentage et borne desiné et le document dit que le terrain est a moi avec la borne.

j'ai dit au geomètre que le document dit que cest a moi mais il ne veut pas attendre et il dit que cest fini le docuemnt est rendu c'est trot tard.

voila

au revoir à tous